

Comme je le disais, les gouvernements libéraux précédents ont introduit dans notre législation la loi sur la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, le régime de pension du Canada, les allocations familiales et bien d'autres programmes sociaux.

Une voix: N'est-il pas question ici du pétrole et du gaz?

M. Taylor: De quel bill parlez-vous?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Donnez-nous en le numéro.

M. Lang: Le député veut-il nous faire croire que ce bill n'est pas important?

Une voix: C'est ce dont vous parlez qui est sans importance.

● (2020)

M. Lang: Si les députés d'en face avaient été là cet après-midi, ils auraient entendu tout ce qu'on a dit à ce sujet.

M. Paproski: Nous étions là.

M. Lang: Je passe au sujet suivant. L'industrie pétrolière et gazière canadienne se porte bien, financièrement parlant. D'après l'Agence de surveillance des prix du secteur pétrolier, les liquidités ont augmenté de 67 p. 100 dans ce secteur sur une période de deux ans, de 1977 à 1979. On prévoit une augmentation d'un tiers pour 1980. On estime qu'en 1981, en comptant les stimulants, les liquidités augmenteront de 7 p. 100 par rapport à 1980. Même en ne tenant pas compte de ces stimulants, les liquidités de 1981 devraient être de 28 p. 100 supérieures à celles de 1979. L'efficacité des mesures du gouvernement en matière de fixation de prix et de partage des recettes dépend beaucoup de notre confiance dans le projet d'autonomie énergétique et dans la canadianisation de ce secteur.

Sur le plan de la sécurité des approvisionnements, le Canada est avantagé par rapport aux pays qui doivent importer beaucoup de pétrole. Nous produisons plus d'énergie hydroélectrique, thermique et plus de gaz naturel que nous n'en consommons.

Il s'agit de substituer au pétrole que nous utilisons actuellement d'autres ressources énergétiques dont nous disposons en relative abondance. L'une de ces principales énergies de remplacement sera le gaz naturel, puisque notre production est excédentaire. Pour permettre à la plupart des Canadiens d'effectuer la conversion, le gouvernement prolongera l'oléoduc jusqu'à l'Île de Vancouver, jusqu'à Québec et jusque dans les Maritimes. Un demi-milliard est prévu dans le budget à cet effet. Nous encourageons cette transformation, comme chacun sait, en permettant au prix du pétrole de grimper afin de rendre les autres formes d'énergie attrayantes, ne serait-ce que du point de vue du prix. L'objectif que nous visons est de faire en sorte que dans toutes les provinces, le pétrole ne représente plus au maximum que 10 p. 100 de la consommation totale d'énergie à usage domestique, commercial et industriel. Le processus de conversion prévu par le programme énergétique national, en favorisant la tendance au remplacement du pétrole par d'autres sources d'énergie, montre bien que le gouvernement souhaite atteindre son objectif d'auto-suffisance et de garantie de l'approvisionnement. L'augmentation du prix du pétrole et du gaz permet également d'obtenir les fonds nécessaires pour exploiter les gisements plus coûteux d'huiles lourdes, de sables pétroliers, de pétrole tertiaire et de sables bitumineux.

Pétrole et gaz du Canada—Loi

La canadianisation demeure un élément essentiel de la stratégie gouvernementale. On prévoit que d'ici à 1984, les revenus du pétrole et du gaz seront de l'ordre de 90 milliards de dollars. De toute évidence, il est irréaliste de croire que le gouvernement fédéral assistera en spectateur au partage de ces revenus, compte tenu de ses responsabilités nationales. En outre, la grande majorité des Canadiens trouve que le gouvernement a raison de vouloir passer à 50 p. 100, d'ici à 1990, la proportion des actions de pétrole et de gaz appartenant à des Canadiens. Il faudra pour cela accroître la part des actionnaires canadiens d'un grand nombre de sociétés pétrolières et gazières, et augmenter la part détenue par le gouvernement et le peuple canadiens dans ce secteur. Des prix équitables, des approvisionnements assurés et une participation canadienne accrue auront des répercussions favorables sur l'ensemble de notre économie. Les avantages sont évidents, il suffit pour s'en convaincre d'examiner presque n'importe quel secteur de l'économie. Un prix raisonnable pour le pétrole et le gaz, ajouté au programme de remplacement, minimisera les conséquences des hausses de prix sur notre économie. On estime que chaque fois que le prix du baril de pétrole augmente d'un dollar, le taux d'inflation monte d'un demi pour cent. Si on laisse le prix du pétrole atteindre librement le cours mondial, les consommateurs devront dépenser plus pour l'énergie et ils auront moins d'argent à investir dans l'achat de biens et de services. Il en résulterait une diminution de l'activité économique et par conséquent, de la croissance économique ainsi qu'une augmentation du chômage. C'est ce qui serait produit si, il y a eu un an jeudi dernier, notre parti avait voté le budget de l'opposition officielle.

Une voix: Seulement, nous ne l'avons pas voté; nous n'avons pas fléchi.

M. Lang: Le parti libéral n'a pas fléchi. Nous avons refusé que le nombre de chômeurs et que le taux d'inflation augmentent. Nous avons refusé d'aligner les prix du pétrole sur les cours mondiaux, ce qui se serait produit avec le budget de décembre 1979.

Le programme énergétique national crée un climat qui freine la croissance de l'inflation et du chômage et favorise une plus forte expansion économique que ne l'aurait fait le budget des conservateurs et leur soi-disant politique énergétique. C'était un budget en deux points: Un augmente le prix de l'essence de 18 cents; deux: on rembourse une part infime de l'accroissement de la dépense sous forme d'un crédit d'impôt sur l'énergie.

M. Siddon: C'est du bill C-48 dont il est question.

M. Lang: Notre Programme énergétique national vise à assurer l'essor de tous les secteurs de l'économie, soit des entreprises de bois d'œuvre de la Colombie-Britannique, comme des éleveurs et des entreprises pétrolières de l'Alberta...

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: ... autant que des agriculteurs de la Saskatchewan et du Manitoba, des industries primaires et de transformation de l'Ontario et du Québec, des agriculteurs, des pêcheurs et des diverses autres entreprises des provinces de l'Atlantique.